

---



---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES OEUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---



---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 753. — Quarante-Heures, 753.*

**Partie non officielle :** CAUSERIE DE LA SEMAINE : Les faits de Loublande, 754. — Sir A.-B. Routhier, 756. — LITURGIE ET DISCIPLINE: Dispense de la loi, 757. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 757. — A TRAVERS LES DIOCÈSES: Nicolet, 761; St-Hyacinthe, 761; St-Boniface, 762; Régina, 762; Winnipeg, 762; Charlottetown, 762; Keewatin, 762. — VARIÉTÉS : La pièce fausse, 764. — LES LIVRES, 765.

**Bulletin social :** FAITS ET OEUVRES : Les unions catholiques ouvrières à l'honneur et au travail, 767.

---



---

### CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche 1 août .— X ap Pent. et 1er d'août. SOL. DE STE ANNE.  
 Lundi, 2 .— Octave de Ste Anne. *dbl. maj.*  
 Mardi, 3 .— INVENTION DE S. ETIENNE, 1er mart.  
 Mercredi, 4 .— S. DOMINIQUE. *dbl. maj.*  
 Jeudi, 5 .— NOTRE - DAME DES NEIGES. *dbl. maj.*  
 Vendredi, 6 .— TRANSFIGURATION DE N.S.J.C., *dbl. 2cl.*  
 Samedi, 7 .— S. CAJETAN, conf.  
 Dimanche, 8 .— XI ap Pent. et 2 d'août. Du dim.

### QUARANTE-HEURES

1 août, Inverness .— 3, N.D. du Rosaire; Laval. — 5, Les RR.PP. du St-Sacrement .— 6, St-Roch des Aulnaies .— 8, Stadacona; St-Ferdinand.

---

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

---

CAUSEME DE LA SEMAINE

### LES FAITS DE LOUBLANDE

#### DÉCLARATION IMPORTANTE DU SAINT-OFFICE

Nous écrivions, ici même, le 21 mars 1918, après avoir signalé à nos lecteurs les révélations, prédictions, etc., attribuées à Claire Ferchaud par plusieurs revues et journaux catholiques de France : "Attendons donc avec confiance et humilité le jugement de l'Église sur cette grave question..." La prudence la plus élémentaire nous faisait un devoir de garder cette réserve.

Que la question fût grave, la conduite de Rome l'a clairement prouvé dans la suite. Il y a un an, en effet, que le Saint-Siège a soumis à son tribunal l'étude des faits de Loublande. Et, dans une réunion générale tenue le 10 mars dernier, la Congrégation du Saint-Office décrétait que "les Faits de Loublande, ainsi que les écrits qui s'y rapportent, ne peuvent être approuvés." Le lendemain, ce décret était confirmé par le Pape.

*Roma locuta est : causa finita est*, nous sommes-nous dit en lisant le décret du 12 mars 1920. Et nous nous sommes empressé de publier le texte latin officiel de cet important document, sans y ajouter un mot de commentaire.

D'autres revues et journaux catholiques, et non des moindres, ont cru opportun de donner à leurs lecteurs, avec la meilleure foi du monde, nous semble-t-il, une traduction et une interprétation de leur cru. Suivant les uns, le décret devait se lire ainsi :

"Les Faits de Loublande, ainsi que les écrits qui s'y rapportent, ne furent et ne peuvent être approuvés." Selon d'autres, la formule du décret devait se traduire comme suit : "ne peuvent être l'objet d'une approbation." Un journal catholique régional de France publia même une lettre, où l'auteur anonyme reprochait à certaines publications d'avoir traduit par *prétendues* l'expression latine *prætensis* (*de præteritis visionibus, revelationibus, prophetiis, etc.*...), ajoutant que la vraie traduction devait être *alléguées, mises en avant*. Il n'y a, dans le décret, disait-on, rien qui comporte une condamnation ; le Saint-Office ne peut pas donner

son approbation aux faits de Loublande : et c'est tout. Un canoniste expliqua que, d'après le sens du décret du 12 mars, " les faits de Loublande ne peuvent être investis d'une approbation juridique ", sans plus. Un théologien réputé déclara enfin que le décret du Saint-Office ne comportait, " en droit, ni désapprobation, ni improbation, ni réprobation, ni condamnation."

Les humbles mortels comme nous étaiant à la veille d'y perdre leur latin, lorsque le Saint-Office publia, dans les *Acta Apostolicæ Sedis*, une déclaration des plus importantes, laquelle est une mise au point définitive et dont voici le texte :

*Après la promulgation, dans les " Acta Apostolicæ Sedis ", du 12 mars dernier, du décret du Saint-Office, touchant les prétendues visions, révélations, prophéties, connues vulgairement sous l'appellation de " Faits de Loublande ", ainsi que les écrits qui s'y rapportent ; décret porté le 10 du même mois et, le jour suivant 11, approuvé et confirmé par le Saint-Père, dès journaux et périodiques français publièrent des traductions et explications de ce décret, qui s'efforcent d'exclure absolument un sens de réprobation de ces faits et écrits, sens énoncé et expressément voulu par la Sacrée Congrégation, ou tâchent, au moins, de le restreindre au simple défaut d'approbation juridique de la suprême autorité ecclésiastique. Afin que les traductions, interprétations, explications arbitraires et fausses de ce genre ne risquent point d'induire en erreur les fidèles sur le véritable sentiment de la Sacrée Congrégation, les Eminentissimes cardinaux inquisiteurs en matière de foi et de mœurs ont, avec l'approbation du Saint-Père, ordonné de publier la traduction française authentique suivante du susdit décret : Dans l'assemblée plénière du 10 mars 1920, relation faite des prétendues visions, révélations, prophéties, vulgairement connues sous le nom " Faits de Loublande ", et les écrits qui s'y rapportent ayant été examinés, les Eminentissimes et Révérendissimes cardinaux inquisiteurs généraux en matière de foi et de mœurs, après avis préalable des consultants, ont décrété : " Toutes choses mûrement pesées, la Congrégation déclare que les prétendues visions, révélations, prophéties, vulgairement comprises sous le nom " Faits de Loublande ", ainsi que les écrits qu'à s'y rapportent, ne peuvent être approuvés."*

La déclaration du Saint-Office ne laisse place à aucune équivoque : le décret du Saint-Office du 12 mars 1920 est un décret

de réprobation touchant les faits de Loublande et les écrits qui s'y rapportent, "sens énoncé et expressément voulu par la Sacrée Congrégation".

A. H.

### SIR A.-B. ROUTHIER

La presse canadienne, tant anglaise que française, a multiplié les témoignages à la mémoire de Sir Adolphe Routhier. Elle a rendu hommage à la distinction de ses manières et au charme de sa conversation, à l'éloquence de sa parole et à l'élégante précision de sa plume, à la science du magistrat et à l'enseignement clair et solide du professeur universitaire, aux nobles aspirations du patriote et à la foi militante souvent, vivante et agissante toujours, du chrétien. De ces éloges tout est à retenir, et il faut y voir l'expression d'une juste reconnaissance envers un homme qui a bien mérité de l'Église et de la patrie.

L'exemple de sir Adolphe Routhier pourra être cité aux jeunes gens d'aujourd'hui. La Providence avait doué d'une façon admirable son esprit et son cœur; d'une façon admirable aussi, par un travail constant et méthodique, il a su développer ses qualités natives. En louant l'écrivain disert, le polémiste fin et vigoureux, le jurisconsulte éminent, on ne doit pas oublier le travailleur discipliné, l'homme de devoir.

Le juge Routhier a été fidèle à la loi du travail jusque dans sa vieillesse. Un des plus beaux livres qui soient sortis de sa plume *De l'homme à Dieu*, a été écrit quelques années à peine avant qu'il s'en allât de la terre au ciel. Cet ouvrage avec *Paulina*, le dernier en date, forment le digne couronnement d'une vie largement consacrée aux choses de l'art, de la science et de la religion.

Le juge Routhier a été hautement honoré par les chefs suprêmes de l'Église et de l'État. Sa Majesté le roi Edouard VII l'a créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges et Sa Sainteté Léon XIII, grand Croix de Saint-Grégoire-le-Grand. Tant par l'exercice de ses fonctions que par les succès qu'il a obtenus et les titres qui lui ont été décernés, il a connu la gloire ici-bas.

Mais cette gloire, il ne s'y est jamais attaché outre mesure. Catholique éclairé, il n'a eu vraiment en vue toute sa vie que de mériter la gloire éternelle.

Sir Adolphe Routhier est arrivé aujourd'hui, nous aimons à le croire, au terme de ses espérances.

Gardons son souvenir!

CYRILLE LABRECQUE, ptre.

## LITURGIE ET DISCIPLINE

## DISPENSE DE LA LOI

Q.— D'après le nouveau code de Droit canonique un curé peut-il dispenser du haut de la chaire, tous ses paroissiens de la défense des œuvres serviles, v. g. lorsqu'un dimanche, le grain va se perdre dans les champs ?

R.— Nous sommes en présence d'une loi générale de l'Église. Or dit Noldin (XIIe édition p. 210) "Parochus nec in lege generali nec in lege particulari dispensare potest, nisi potestas expresse ei concessa sit." Précisément le nouveau Code, au canon 1245, donne aux curés, mais dans des cas particuliers et pour une cause raisonnable, le pouvoir de dispenser leurs fidèles même en dehors de leur territoire, et dans leur paroisse même les voyageurs, de l'obligation d'observer les fêtes et de la loi du jeûne et de l'abstinence. "Par conséquent, conclut M. l'abbé Gariépy (*Nouveau Code de Droit canonique et Théologie morale*, page 5), en vertu de ce pouvoir un curé ne peut pas dispenser tous les fidèles de sa paroisse de l'assistance à la messe obligatoire où du jeûne ou de l'abstinence, mais il peut accorder cette dispense à l'un ou l'autre de ses paroissiens."

Ce que le curé ne peut accorder en vertu du droit commun du haut de la chaire, le théologien pourra déclarer que dans tel cas, telle loi générale n'oblige pas. Si réellement le grain est en danger de se perdre, les auteurs enseignent que, dans ce cas la raison est suffisante pour faire ce travail le dimanche ou les jours de fête. "Ab operibus vetitis exercendis excusat causa gravis, et eo quidem gravior quo labor diutius protrahatur. Excusat : necessitas vel maxima utilitas, agricolas laborantes ad damnum e pluvia imminens cavendum..." etc. (Arrigui, *Summarium Theologiæ Moralis*, page 255).

Mais sur ce point il ne faut pas laisser trop prendre de galon à notre peuple. Il s'habitue vite à travailler le dimanche et les raisons qu'il se donnera ne seront pas toujours valables. Si vous permettez du haut de la chaire à vos gens de travailler le dimanche, que ce soit rarement et quand il y a réelle nécessité.

## CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Vêtue et profession. Jeudi le 15 juillet avait lieu au Couvent de St-Damien une cérémonie de vêtue et de profession présidée par M. l'abbé P. Leclere, curé de Château-Richer. Le sermon a été donné par M. A. Lacasse, curé de St-Apollinaire.

On remarquait au Chœur : M. l'abbé J.-L. Pérusse, curé de St-Flavien, et son vicaire, M. l'abbé Leclerc, MM. les abbés Morissette et Boutin, ecclésiastiques.

Ont prononcé leurs vœux : Mlles Joséphine Bouchard de Chateau-Richer, en religion Sœur Ste-Françoise-Romaine ; Anna-Léa Poulin de St-Georges de Beauce, en religion Sœur St-Jean-Chrysostôme ; Céline Rousseau de Sherbrooke, en religion Sœur St-Vincent de Paul ; Rose-Alma Rioux de St-Flavien de Lotbinière, en religion Sœur Marie de la Protection ; Léonie Paquet de Loretteville, en religion Sœur St-Charles Aimé.

Ont revêtu le saint habit : Marie-Ange-Lucienne Bédard de Charlesbourg, en religion Sœur Marie du Saint-Esprit ; Marie-Jeanne-Émériencienne Huot de St-Léonard de Portneuf, en religion Sœur St-Roch ; Marie-Delcia Provost de St-Cœur de Marie de Beauce, en religion Sœur Thérèse de Jésus ; Marie-Anne-Émilie Pageau de St-Sauveur de Québec, en religion Sœur St-Marc ; Marie-Anna Malvina Bélanger de Jacques-Cartier de Québec, en religion Sœur Marie-Paul-Eugène ; Marie-Emma-Rosalie Laflamme de St-Patrice de Lotbinière, en religion Sœur Marie-Bernard ; Marie-Zélia Paquet de Loretteville, en religion Sœur Marie de l'Incarcation.

**Les Missionnaires agricoles.** Les Missionnaires agricoles ont tenu leur vingt-quatrième convention à la Rivière-du-Loup, les 13 et 14 juillet courant. A la suite de cette convention, les Missionnaires ont fait l'élection de leurs directeurs. M. l'abbé Marcellin Hudon, curé de la Malbaie, a été élu président en remplacement de M. l'abbé Michaud, démissionnaire ; M le chanoine L.-N. Prévillé, curé de St-Chrysostôme de Chateauguay, a été élu vice-président en remplacement de M. l'abbé J.-B. Allaire, de St-Hyacinthe.

Sur proposition de M. l'abbé J.-B. Bazinet, curé de Ste-Agathe des Monts, les Missionnaires ont décidé unanimement de maintenir M. l'abbé O. Martin dans les fonctions de secrétaire, qu'il remplit déjà depuis six ans.

**Profession religieuse.** Vendredi, le 23 juillet, S. Em. le Cardinal Archevêque a présidé une profession religieuse à l'Hospice des Sœurs de la Charité. Son Eminence était assistée de MM les abbés U. Perron, aumônier de la Communauté, et E. Martel, de l'archevêché.

Ont prononcé les vœux perpétuels :

Mlles Louisianne Rancourt-Desaulniers de Québec, en religion Sœur Sainte-Anne ; Maria Labbé de St-Joseph de Beauce, en religion Sœur Sainte-Victoria ; Anne-Marie Collin de Mont-

magny, en religion Sœur Sainte-Bertha ; Joséphine Poirier de Montmagny, en religion Sœur Saint-Louis de France ; Imelda Michel de St-Ferdinand, en religion Sœur Sainte-Isabelle ; Angelina Mercier de St-Charles, en religion Sœur Sainte-Onésima ; Georgiana Arseneault de Bonaventure, en religion Sœur Marie de la Recouvrance ; Emma Thibault de St-Pierre-Baptiste, en religion Sœur Saint-Joseph du Rédempteur ; Joséphine Fortin de Lambton, en religion Sœur Sainte-Charlotte ; Alexina Dion de Lambton, en religion Sœur Saint-Godfroy ; Marie-Ange Veilleux de St-Victor, en religion Sœur Sainte-Simonne ; Bernadette Doyle de Lévis, en religion Sœur Marie des Miracles ; Marie-Ange Mofsett de St-Nicolas, en religion Sœur Saint-Georges ; Eugénie Huot de l'Ange-Gardien, en religion Sœur Sainte-Philomène ; Eva Pépin de Ste-Sophie, en religion Sœur Sainte-Geneviève ; Régina Landry de Carleton, en religion Sœur Marie de la Joie ; Thérèse Landry de Carleton, en religion Sœur Sainte-Thérèse d'Avila ; Rose-Anna Routhier de Thetford, en religion Sœur Marie des Lis ; Rose-Annette Hébert de Thetford, en religion Sœur Saint-Jean du Sacré-Cœur ; Blanche Dufour de la Malbaie, en religion Sœur Saint-Pierre de Rome ; Zoïle Thériault de Ste-Anne de la Pocatière, en religion Sœur Marie du Refuge ; Anastasie Létourneau de Mont-Louis, en religion Sœur Sainte-Francesca, choristes. Alice Gravel de Lewiston, en religion Sœur Sainte-Hortense ; Rose-Anna Bisson, de Québec, en religion Sœur Sainte-Hilda ; Joséphine St-Amant de St-Ubalde, en religion Sœur St-Novat, auxiliaires.

Assistaient au chœur : MM les abbés J.-A. Rainville, J.-A. Feuiltault, O. Cantin, curé de St-Nicolas, J.-E. Feuiltault, curé de Ste-Marie, E. Martin, curé de Ste-Anne de la Pocatière, T.-E. Voyer, curé de St-Pierre-Baptiste, E. Jobin et L. Turgeon, de l'*Action Catholique*, J.-A. Legendre, curé *pro tempore* de St-Bruno, J. Turmel et A. Doyon, du Grand Séminaire.

**De retour.** Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy, coadjuteur de Québec, à terminé la première partie de la visite pastorale et est revenu à Québec, mercredi soir, le 21 juillet courant.

**Honoré par le Pape.** Un autre citoyen de notre ville, M. Joseph Mercier, échevin, vient d'être créé par S. S. Benoît XV, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. La *Semaine Religieuse* est heureuse d'adresser ses plus cordiales félicitations au nouveau chevalier.

**Chez les Sœurs de l'Immaculée-Conception.** Les Sœurs de l'Immaculée-Conception de notre ville ont eu le bonheur jeudi, le 22 juillet, d'avoir pour la première fois la messe dans la chapelle de leur résidence, 40 rue Ste-Famille. Son Eminence le Car-

dinal Archevêque a bien voulu inaugurer la chapelle de cette petite communauté en venant lui-même célébrer la sainte Messe.

**Bénédiction d'une pierre angulaire.** Dimanche après-midi, le 25 juillet, avait lieu à St-Patrice de la Rivière-du-Loup, la bénédiction de la pierre angulaire du nouvel hôpital de cette paroisse. La bénédiction de la pierre avait été faite privément par Son Eminence le Cardinal Archevêque, le 4 juillet, mais la démonstration extérieure n'a pu avoir lieu ce jour-là à cause de la pluie.

Dimanche dernier la cérémonie a eu tout l'éclat possible. Sa Grandeur Mgr Roy, qui était arrivé de la veille au soir à St-Patrice, bénit lui-même les scellés de la pierre angulaire et dans un bref discours fit appel à la charité de la foule nombreuse accourue pour cette circonstance. M. l'abbé Dominique Pelletier, curé de Bienville, qui prononça le sermon, commenta cette parole des Saints Livres : " J'étais pauvre et vous m'avez secouru ".

**La fête de sainte Anne.** Lundi, le 26 juillet, la fête de sainte Anne a été solennellement célébrée au sanctuaire nationale de Ste-Anne-de-Beaupré. Le matin il y eut messe pontificale chantée par S. G. Mgr Charles O'Reilly, évêque de Lincoln, Nébraska, assisté des RR. Pères Leblanc et Boutet, C. SS. R., de Ste-Anne-de-Beaupré. S. E. le Cardinal Archevêque assistait au trône, accompagné du T. R. Père Camille Van de Steene, provincial de Belgique, et visiteur extraordinaire des Rédemptoristes Canadiens-français, et du T. R. Père A. Lemieux, provincial des Rédemptoristes du Canada.

Le vaste chœur de la Basilique était rempli de membres du clergé dont le nombre dépassait la centaine. Le matin, 120 messes ont été célébrées dans la Basilique et plus de 7,000 communions ont été distribuées.

Le sermon français de la messe solennelle a été fait par le R. Père Georges Bélanger, du Monastère de Ste-Anne-de-Beaupré, et le sermon anglais a été donné par le R. P. Daniel O'Sullivan, de St-Patrice de Québec.

Dans l'après-midi, après les vêpres solennelles de sainte Anne, il y a eu procession du T. S. Sacrement dans le parterre de la Basilique, et bénédiction des malades et des infirmes. Le soir il y a eu procession aux flambeaux.

**Aux prières.**—Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de Mme Graziella Dion, épouse de M. Paul Lachance, pilote, décédée vendredi le 16 juillet, à St-Roch de Québec, à l'âge de 60 ans. La défunte était la mère de M. l'abbé Jules Lachance, du Séminaire, et de la Rév. Mère Saint-François d'Assise, de l'Hôtel-Dieu de Lévis.

Nous recommandons aussi aux prières de nos lecteurs l'âme de Mme Wilfrid Martel, née Marie Poulin, décédée à St-Marc-des-Carières, jeudi le 8 juillet, à l'âge de 61 ans. Elle était la mère de M. l'abbé Ernest Martel, vicaire à St-Raymond.

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de M. le Docteur F.-G. Paquin, époux de Mme Anny Lambert, décédé subitement à Portneuf le 19 juillet, à l'âge de 63 ans et 6 mois. Le défunt était le père de M. l'abbé Harry Paquin, passé récemment au diocèse d'Haileybury.

### A TRAVERS LES DIOCÈSES

**Nicolet.**— Le 8 mai dernier, est décédé subitement M. l'abbé Frédéric Tétrault, curé de Drummondville, à l'âge de 70 ans.

M. l'abbé Frédéric Tétreau est né à St-Charles-sur-Richelieu, le 12 juillet 1850.

Il fit ses études à Nicolet, et fut ordonné prêtre à St-Grégoire-de-Nicolet, par Mgr Lafêche, le 20 septembre 1874.

Il fut vicaire à Gentilly, de 1874 à 1876 ; à Stanfold, de 1876 à 1877 ; curé de St-Wenceslas, de 1877 à 1883, où il a bâti une église et un presbytère en 1883 ; curé de St-Jean-Baptiste-de-New-York, de 1883 à 1900. Il y a construit une église, un presbytère, le couvent Villa-Maria, une académie des Frères Maristes, une école paroissiale mixte.

Après avoir été au repos pendant une couple d'années, il fut nommé, en 1902, curé de Drummondville, où il a construit une église.

Son œuvre à Drummondville est considérable et demeurera comme un vivant souvenir de son travail inlassable pour le développement de la paroisse. Parmi les œuvres que l'on doit au défunt, on cite le collège des Frères de la Charité, de Montréal ; une école de garçons, dirigée par les Frères de la Charité, de Montréal, également ; et l'hôpital Ste-Croix, placé sous la direction des Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de Nicolet.

Ses funérailles ont eu lieu à Drummondville, le 12 mai. S. G. Mgr Bruneault les a présidées. M. l'abbé Geo. Courchesne, principal de l'École Normale de Nicolet, a prononcé l'oraison funèbre.

**St-Hyacinthe.**— M. l'abbé Stanislas-Alfred Dupuy, ancien curé, est décédé le 4 mars dernier, à la métairie St-Joseph, à l'âge de 74 ans.

M. l'abbé Dupuy est né à Contrecoeur, Verchères, le 31 juillet 1846. Il fit ses études à St-Hyacinthe, où il fut ordonné prêtre par Mgr C. Larocque, le 12 mars 1870. Il fut vicaire à St-Denis-sur-Richelieu, de 1870 à 1871 ; à la cathédrale de St-Hyacinthe, de 1871 à 1874 ; en repos, de 1874 à 1875 ; vicaire à Iberville, de 1876 à 1877 ; desservant à Ste-Angèle-de-Monnoir, en 1876 ; curé de Ste-Prudentienne, de 1876 à 1884 ; de St-Paul-de-Rouville, de 1884 à 1905 ; et retiré à St-Hyacinthe depuis 1905.

— Le 18 mai dernier, est décédé, à l'Hospice St-Charles-Barromée, de St-Hyacinthe, M. l'abbé C.-U. Leduc. Il était âgé de 62 ans.

Le défunt avait été curé de Roxton pendant dix-sept ans, et s'était retiré à St-Hyacinthe, en 1915.

M. l'abbé C.-N. Leduc est né à Napierville, le 14 novembre 1858. Il fit ses études à St-Hyacinthe et fut ordonné prêtre à Bedford, par Mgr Moreau, le 31 juillet 1881. Après quatre années d'études au collège romain, de Rome (1881-1885), d'où il revint docteur en philosophie, en droit canonique et en théologie, il fut professeur à St-Hyacinthe (1885-1895). Il fut nommé curé de St-Joachim-de-Shefford en 1895, et curé de Roxton en 1898. En 1915, il se retira à l'hospice St-Charles-Borromée, à St-Hyacinthe.

**Saint-Boniface.**— S. G. Mgr Béliveau, dans son sermon de la Pentecôte, prononcé en sa cathédrale, s'est attaqué à la mode du décolleté, en vogue pour les costumes féminins du printemps. Il déclara que ces modes sont indécentes et immorales et avertit les femmes catholiques de ne pas entrer à l'église vêtues de cette façon, car il avait ordonné qu'elles fussent expulsées.

**Régina.**— Les Rvdes Sœurs de Jésus-Marie, de Sillery, établies depuis cinq ans à Gravelbourg, y ont bâti un beau couvent. Elles y ouvriront un noviciat prochainement.

**Winnipeg.**— S. G. Mgr Sinnott, archevêque de Winnipeg, est revenu le 15 mai de sa visite *ad limina*.

— En l'absence du chancelier de l'Université du Manitoba, en sa qualité de vice-chancelier, Mgr Cherrier, V.G., de Winnipeg, a présidé, le 15 mai, la cérémonie de la collation des grades académiques.

**Charlottetown.**— La Législature de l'Île-du-Prince-Edouard, à l'unanimité, déclare que l'établissement d'une cour de divorce en cette province, comme il a été proposé au Sénat, serait contre les meilleurs intérêts de l'Île. Elle repousse donc le cadeau malpropre que voudrait lui imposer le Parlement fédéral.

**Keewatin.**— Le 1<sup>er</sup> onze avril 1920, Mgr Ovide Charlebois, O.M.I., vicaire apostolique du Keewatin, ordonnait prêtre son neveu, le Père Martin Lajeunesse, O.M.I. Ce qu'il y a de remarquable c'est que tous les assistants de Sa Grandeur étaient de la famille. Le prêtre-assistant a été le T. R. P. S. Charlebois, provincial des Oblats. Diacre d'honneur, le R. P. Charles Charlebois, O.M.I., frère de Monseigneur. Sous-diacre d'honneur, le R. P. Alexandre Lajeunesse, O. M. I., frère de l'ordonné. Diacre d'office, le R. P. Arthur Lajeunesse, O. M. I., frère de l'ordonné. Sous-diacre d'office, l'abbé Théodule Charette, neveu de Monseigneur.

Assistait le nouveau prêtre, M. l'abbé Emmanuel Charlebois, neveu de Monseigneur. Le nouveau prêtre était assisté à sa première messe par son frère, le R. P. Alexandre Lajeunesse ; le servant de messe était un neveu de l'ordonné, M. Étienne Lajeunesse, élève de rhétorique au Collège de l'Assomption.

Honneur à la famille Charlebois qui sait donner des lévites pour le sanctuaire !

— Au mois de décembre dernier, le feu détruisait le pensionnat-école de St-Jean-Baptiste, de l'Île-à-la-Crosse. Absolument rien du matériel n'a été sauvé. Les pertes ont dépassé \$15,000. Les Sœurs Grises de Montréal, qui s'y dévouaient et obtenaient de beaux succès avec leurs cinquante élèves, ont tout perdu, même leurs effets personnels. Avec un certain nombre de leurs enfants, elles se sont réfugiées dans la maison du missionnaire qui, lui, s'est installé dans une cabane de sauvage.

Sans se décourager, il a décidé de reconstruire la maison détruite.

Mgr Charlebois (Le-Pas, Man.) recevra avec reconnaissance les aumônes qui lui seront envoyées à cette fin.

La mission de l'Île-à-la-Crosse est la plus populeuse du vicariat apostolique du Keewatin. Il y a là 1,200 sauvages, tous bons catholiques. Elle a été fondée par Mgr Taché et Mgr Lafleche. Mgr Grandin y a séjourné pendant quelques années.

— Mgr Charlebois, à son retour de l'est, faisait part de toute son admiration pour les âmes charitables qui en grand nombre ont répondu à son appel en faveur de son école de l'Île-à-la-Crosse dernièrement incendiée.

Parmi les actes de dévouement que la charité chrétienne sait susciter, Sa Grandeur en a rapporté un qui mérite bien d'être cité à une époque où l'égoïsme semble être le motif de toutes les démarches.

Un jeune élève du Collège de l'Assomption, dont les parents demeurent à Hull, recevait à l'occasion de son anniversaire de naissance la jolie somme de vingt-sept dollars pour ses menus plaisirs. Sa pieuse mère, nous n'en doutons pas, avait dû lui recommander de faire la part du bon Dieu. Mais l'enfant devinant toute la pensée de sa mère ne fit qu'une part, il endossa le chèque et le remit à Mgr Charlebois pour les sinistrés de l'Île-à-la-Crosse.

Vingt-sept dollars à douze ans c'est une fortune ! Que ne renferme pas en puissance l'enveloppe qui contient un si beau cadeau de fête ?

Avec cet argent on peut faire des largesses à ses amis et passer pour le fils d'un personnage considérable, etc. On sait que, sans le sou, on peut vivre et s'amuser au collège, mais pour l'écolier comme pour le poète " un peu d'argent ne gâte rien."

Se priver librement de tant de jouissances que l'on tient dans sa main et que l'imagination se plaît à dorer, c'est là de l'héroïsme.

Enthousiasme d'enfant dira-t-on; oui mais enthousiasme du genre de celui qui poussait les premiers chrétiens à déposer leurs biens aux pieds des Apôtres.

## VARIÉTÉS

## LA PIÈCE FAUSSE

L'oncle de Paul est venu passer quelques jours à la campagne chez les parents de son neveu. Avant de partir, il fait cadeau au petit garçon d'une pièce de deux francs.

Celui-ci est ravi, d'autant plus que c'est justement la fête du village ; il va pouvoir s'amuser. Et il prend en courant le chemin du champ de foire.

Il fait très chaud, Paul, qui meurt de soif, s'arrête devant un marchand ambulancier qui vend du coco :

— Un verre de coco, s'il vous plait ? dit-il, en tendant la pièce.

Le marchand l'examine, et la lui rendant :

— Votre pièce est fausse, dit-il.

— Comment, fausse ?

— Mais oui ; vous ne l'avez donc pas regardée ?

— Non, répond l'enfant qui, examinant à son tour les deux francs, reconnaît la justesse de l'observation.

Il est navré. Tous ses rêves de plaisir s'évanouissent. Son oncle, qui est très myope, s'est laissé attraper, et c'est le neveu qui doit subir les inconvénients de sa mauvaise vue ! Ah ! mais non ! cela ne se passera pas comme cela ! Paul, oubliant les sévères principes d'honnêteté qui lui ont été donnés, veut absolument arriver à changer sa pièce. Il tourne ses pas d'un autre côté, essaye successivement de faire de la monnaie à un tir, à un manège de chevaux de bois, à une loterie ; partout on lui refuse sa pièce, en accompagnant le refus d'épithètes peu flatteuses pour lui.

Rouge jusqu'aux oreilles, il se dissimule dans la foule. Il atteint l'autre extrémité du champ de foire.

Là, devant un petit éventaire de gâteaux, se tient une vieille femme, misérablement mise. Elle non plus ne doit pas y voir bien clair, car ses pauvres yeux clignent, comme si la lumière lui faisait mal.

— Celle-là va peut-être l'accepter, se dit Paul, sans songer à la bassesse de son action.

Il avise sur l'étalage une friandise de dix centimes et tend encore une fois la pièce, avec un battement de cœur. La vieille marchande la prend sans faire d'observation et rend au jeune garçon 1 fr. 90 en gros sous. Paul les engouffre dans sa poche et se sauve comme un voleur. Enfin, il va pouvoir s'amuser ! Il s'offre les montagnes russes, le toboggan, les ballons captifs... C'est curieux, il ne se divertit pas comme il l'avait espéré. Il pense tout le temps à la marchande de gâteaux.

Quand il a dépensé ses derniers centimes, il reprend le chemin de la maison ; mais il est triste, absorbé, il n'a pas faim ; il touche à peine au dîner.

— Serais-tu souffrant, Paul ? lui demande sa mère.

— Non, maman ; mais je suis fatigué. Puis-je aller me coucher ?

— Certainement.

Dans son lit, Paul ne peut trouver le sommeil ; il revoit sans cesse la vieille femme, ses mains tremblantes, son visage ridé, ses yeux clignotants. Quelle déception elle a dû éprouver en s'apercevant du mauvais tour qu'on lui a joué !

— Elle n'a peut-être pas eu de quoi s'acheter à dîner, se dit-il.

Et il se met à pleurer. Enfin, il s'endort, vaincu par la fatigue et l'émotion.

Dès le lendemain matin, à peine habillé, il a couru auprès de sa mère et lui a fait l'aveu de sa faute en ajoutant :

— Veux-tu me prêter deux francs, chère maman ? Tu me les retiendras peu à peu sur les deux sous que tu me donnes chaque jour pour mon goûter ; je me contenterai de pain sec pendant vingt jours.

Et il ajoute avec un grand soupir :

— J'ai bien mérité d'être puni.

La mère de Paul l'a embrassé et lui a remis une pièce de deux francs, bonne celle-là. Il a couru sur le champ de foire et a retrouvé la vieille femme avec l'air encore plus malheureux.

— Madame, hier, je vous ai donné une pièce fausse, j'en suis bien fâché ; en voici une bonne à la place.

— Ah ! mon petit Monsieur, quel bonheur ! j'étais dans la désolation. Pensez donc ! Deux francs, c'est énorme pour moi, et j'ai ma petite-fille à ma charge. J'en ai pleuré.

— Moi aussi ! a pensé Paul.

— Tenez, a repris la bonne femme, la voilà cette vilaine pièce.

Et elle l'a tendue au jeune garçon.

— On va lui faire un sort, pour qu'elle n'attrape plus personne, a répondu Paul en riant.

Et il l'a lancée de toutes ses forces dans la rivière.

[*L'Etoile Noëliste.*]

## LES LIVRES

*Sous l'Etendard de Marie.* Récits de vocations et d'apostolat. 1re série. Paris (J. de Gigord, 15, rue Cassette). Vol. in-8° de 224 pages. Prix : 6 francs.

Ce volume contient vingt-cinq récits courts, variés, dramatiques de vocations et d'apostolat en Europe, en Océanie, en Amérique : appels

de Dieu au collégien pieux, au jeune homme que le monde a déjà séduit, au prêtre même ; — travaux apostoliques en pays chrétien ; — laborieuses conquêtes de l'Église aux antipodes, parmi les canaïbales ; — scènes de martyre. Hâtons-nous de le dire, il y a de l'unité dans ce pêle-mêle d'épisodes. Tous les héros de ces récits sont pareillement avides de reproduire, au milieu des combats apostoliques comme dans le silence de leur cellule, les vertus modestes et profondes de la Vierge de Nazareth. Et dans chacune de ces pages, la douce Vierge apparaît maternellement secourable à ses fidèles enfants. Ce livre est un chant à la louange du Christ, Prêtre suprême, et à l'honneur de sa Mère et de son Église. Il doit être aussi, pour la jeunesse catholique à laquelle il est dédié, inspirateur de nobles sentiments et de desseins généreux.

*Revue des Objections*, revue mensuelle publiée par M. le chanoine Coubé. Abonnement pour un an, 15 francs pour le Canada. L'abonnement part du 15 janvier. Cette revue paraît à Paris, 58, avenue Bosquet.

Voici le sommaire du 15 juin de la *Revue des Objections* : La Parousie, par S. E. le cardinal Billot. Jésus s'est-il trompé en annonçant comme prochaines sa passion, ou seconde apparition, et la fin du monde ? "Credo quia absurdum" — La foi est-elle absurde ? Pourquoi la souffrance de l'enfant ? La Religion n'est-elle qu'une superstition ? La dévotion à saint Antoine est-elle superstitieuse ? — Et la dévotion à saint Expédit ? — Le vendredi est-il un jour de malheur ? — La superstition du nombre 13 ? — La fin du monde par le feu ou par le froid ?

L'abbé PROSEER GÉRALD, prêtre du diocèse de Limoges. *Mois de Marie*, d'après l'Évangile et la Tradition. Paris (Gabriel Beauchesne, 117, rue Rennes). Vol. in-12 de 220 pages.

C'est en travaillant à son *Évangile du Paysan*, que M. l'abbé Gérald a conçu l'idée du *Mois de Marie d'après l'Évangile et la Tradition* qui vient de paraître, mais qui a été écrit en 1915. "Tour à tour, dit l'auteur dans l'Avant propos, nous avons cédé au charme mystique des scènes tantôt gracieuses, tantôt douloureuses, tantôt glorieuses que nous offrait la vie de la Vierge : Nazareth, Bethléem, Gethsémani, le Calvaire, le Paradis ! Nous nous sommes senti délicieusement ému, à chaque nouveau contact avec la plus incomparable des créatures..."

Les lectures que nous donne M. l'abbé Gérald pour chaque jour du mois se composent en grande partie de scènes évangéliques racontant la vie de Marie et se terminent par un trait puisé dans la vie des saints. Elles sont suffisamment longues pour faire le sujet de brefs entretiens et même de sermons. Puisse ce nouvel ouvrage contribuer à faire mieux connaître et mieux aimer Marie !

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### FAITS ET ŒUVRES

#### LES UNIONS CATHOLIQUES OUVRIÈRES A L'HONNEUR ET AU TRAVAIL

L'année 1920 marquera une date importante dans l'histoire des unions ouvrières catholiques du Canada. Le Saint-Siège a honoré M. l'abbé Maxime Fortin, aumônier général du Conseil National, et M. Pierre Beaulé, deux initiateurs zélés et actifs de ce beau mouvement d'action ouvrière catholique qui attire sur notre province les regards du Canada tout entier. M. l'abbé Fortin a été décoré par le Souverain Pontife de la médaille d'or *Bene Merenti* (Au bien méritant), et Monsieur Pierre Beaulé a été créé chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand. Rien ne fait plus plaisir à l'homme de cœur que de voir le mérite reconnu et récompensé par la plus haute autorité qui soit sur terre. Aussi, la joie a été grande, chez nous, quand la nouvelle de ce très haut encouragement donné au sacrifice et au dévouement y a été connue. Et, dans cet encouragement du Pape, il est facile de voir une direction : les ouvriers catholiques doivent se grouper dans des unions catholiques, autant que faire se peut, et les patrons catholiques doivent encourager leurs ouvriers, dans la mesure du possible, à y entrer.

Ces récents honneurs pontificaux ont paru donner une impulsion nouvelle au zèle des directeurs et des chefs du mouvement ouvrier catholique. Les journaux de Québec, en effet, et l'*Action Catholique*, en particulier, nous ont raconté les faits et gestes du beau congrès ouvrier catholique de Chicoutimi. Les travaux de cette importante assemblée ont été inaugurés par la prière. Le Congrès a donc été, avant tout, un acte de foi. Et ce fut un spectacle éminemment consolant de voir ces deux cents délégués, représentant 40,000 ouvriers syndiqués, se mettre ainsi publiquement sous la protection de Dieu et sous la direction de l'Église. Le site de la convention, d'ailleurs, se prêtait merveilleusement à ces manifestations de foi : dans ces grandioses paysages du Saguenay, il semble que l'on soit plus près de Dieu ; et la ville de Chicoutimi, berceau de l'union ouvrière catholique canadienne, ne pouvait qu'inspirer les congressistes dans leur tâche importante d'organisation et de perfectionnement.

Un esprit de charité et de parfaite coopération a régné au congrès. Et les ouvriers catholiques ont tenu à montrer que cet esprit de charité doit animer, non seulement les relations d'ouvriers à ouvriers, mais aussi les relations entre patrons et ouvriers, puisqu'ils ont voté une délibération demandant l'établissement de conseils industriels mixtes pour faciliter l'entente entre employeurs et employés et pour prévenir les conflits. En cela, les

congressistes de Chicoutimi ont mis en acte l'une des directions fondamentales de l'encyclique *Rerum, Novarum*, où Léon XIII ne cesse de prêcher à tous les catholiques, et tout spécialement aux ouvriers et aux patrons, l'harmonie des classes dans "la justice et la charité".

D'autres décisions importantes ont été prises, au Congrès de Chicoutimi, entre autres, celles d'établir une Fédération nationale des Ouvriers catholiques, de fonder à Québec un journal ouvrier catholique, et de faire préparer un projet de loi d'incorporation civile pour les unions ouvrières. On a aussi adopté des délibérations dénonçant avec vigueur les commerçants et industriels exploités ; réclamant la reconnaissance des droits de la langue française par les autorités gouvernementales et son application pratique et efficace dans tous les documents officiels ; recommandant instamment au gouvernement provincial de Québec d'appliquer, dès cette année, à l'œuvre vitale de la colonisation les cinq millions votés à cette fin ; exprimant le vœu que "tous les catholiques de notre province se donnent la main pour convaincre les patrons de la nécessité qui leur incombe de reconnaître les Unions nationales catholiques" ; demandant instamment au gouvernement provincial l'adoption d'une loi "en vue d'interdire l'emploi de la main d'œuvre féminine dans les abattoirs, dans les ateliers de tannage et corroyage" ; préconisant la fondation de coopératives de consommation comme "le moyen le plus efficace d'abaisser le coût élevé de la vie", etc.

Le congrès a aussi enregistré avec satisfaction les progrès encourageants faits par les unions ouvrières catholiques depuis la dernière convention, et tout particulièrement la fondation à Québec de 14, et à Montréal, château-fort de l'Internationale, de 15 nouvelles unions.

Ces progrès sont vraiment merveilleux, surtout si l'on tient compte que ce grand mouvement d'organisation ouvrière catholique ne date, ici, que de 1915 et qu'il a à se développer au milieu de maintes difficultés, difficultés provenant de la rivalité intéressée des unions internationales, difficultés causées par des malentendus regrettables entre ouvriers catholiques et patrons catholiques, que tous les bons citoyens souhaitent voir disparaître au plus tôt, difficultés inhérentes à la nature de toute œuvre fondée par des hommes.

Mais l'esprit de foi, le courage et le dévouement des aumôniers et des chefs ouvriers catholiques ont réussi à faire avancer le mouvement, malgré tous ces obstacles. Et le grain de sénévé de 1915 deviendra bientôt un grand arbre, à l'abri duquel patrons et ouvriers canadiens seront heureux de se mettre, aux jours d'orage qui s'annoncent en notre pays, pourvu que la sève de la charité continue à y circuler largement du tronc aux branches, ce dont nous ne pouvons douter.

A.